



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 670

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement no. 670 décrétant des travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 12 juin 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Ce règlement a été approuvé le 9 août 2023 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant n'excédant pas 9 562 000\$.

Donné à Waterville, ce 15 août 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 15 août 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour d'août 2023.

Directrice générale et greffière -trésorière